



2^E DISTRIBUTION DE MASQUES

Château-Thierry
Cité & Vallée

MERCREDI 3, JEUDI 4 & VENDREDI 5 JUIN DE 8H À 18H
SAMEDI 6 JUIN DE 8H À 13H
AU PALAIS DES SPORTS

Les masques respectent différentes normes. **La Ville de Château-Thierry ne pourra être tenue responsable ni du masque ni de son usage. Le port du masque n'exonère pas des gestes barrières et du respect de la distanciation physique.**

Comment récupérer vos masques ?

-  ▶ Sauf exception, **un seul membre par foyer** se déplace au point de retrait.
-  ▶ Vous êtes invité à venir avec votre contenant (sac).
-  ▶ Merci de vous munir **obligatoirement de votre pièce d'identité.**
-  ▶ Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour raisons médicales, veuillez contacter la mairie au **03 23 84 86 79.**
-  ▶ **Il est possible de donner procuration** à une tierce personne, à condition de lui remettre une pièce d'identité et le coupon de procuration au verso.
-  ▶ Il vous sera demandé **votre nom, votre adresse** et le **nombre de personnes** de plus de 10 ans composant votre foyer. Ces informations seront vérifiées au moyen du fichier de la taxe d'habitation* (qu'elle soit payée ou exonérée) au 1^{er} janvier 2019.



Si vous avez changé d'adresse ou emménagé à Château-Thierry depuis le 1^{er} janvier 2019, il faudra vous munir d'une pièce d'identité, d'une attestation de domicile et du livret de famille.

*Ce registre ne sera utilisé que dans le cadre de la distribution de masques.



PROCURATION - DISTRIBUTION DE MASQUES*

Château-Thierry
Cité & Vallée

Je soussigné(e) né(e) le
résidant au
autorise à récupérer mes masques.

Fait le :

Signature :

***Cette procuration n'est valable qu'accompagnée de la pièce d'identité du demandeur**